



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 mai 2007

**Membres présents :**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Héléne ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Nicole MOSSON, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, Mme Christiane COLOMBET.

**Membres absents :**

M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Philippe BELLEVILLE., M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Héléne ROY, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Jean PERRIN pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Claude-Anne DARCIAUX pouvoir à Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT.

**OBJET : DEPLACEMENTS - Création d'un Titre étudiants**

La gamme tarifaire du réseau de bus Divia est parmi les plus basse de France. Par ailleurs, 27% des usagers du service public des transports urbains bénéficient d'un titre gratuit. Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le Grand Dijon a souhaité créer un titre étudiant sur le réseau Divia qui pourrait être un titre à tarif réduit indexé sur la carte d'abonnement mensuel.

Il a été souhaité que les critères d'appartenance soient simples, incontestables et contrôlables par les services de Divia.

Au vu de différentes hypothèses, la proposition d'un titre étudiant avec une réduction de 25 % sur le tarif mensuel a été retenue, soit un tarif à 23,25 € au 1er juillet 2007.

En vertu de l'article 12-2 de la convention de délégation pour l'exploitation et la gestion du réseau de transport urbain, le montant estimatif de compensation tarifaire à verser au délégataire s'élèverait à 268 000 € HT en année pleine (de juillet 2007 au 30 juin 2008).

Les bénéficiaires de ce titre devront pouvoir justifier du statut étudiant et être âgés de moins de 26 ans.

La création de ce titre étudiant au 1er juillet 2007 pourrait évoluer vers un titre jeunes (- 26 ans), qui permettrait à terme, d'une part de répondre aux demandes des apprentis et des élèves du secondaire ne répondant pas aux critères de gratuité des transports du Grand Dijon et d'autre part, de faciliter la tarification intermodale (tarification 12-25 SNCF...)

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

**LE CONSEIL,  
après en avoir délibéré,  
DECIDE**

- **d'approuver** la création d'un titre étudiant indexé sur le tarif de la carte d'abonnement mensuel, avec une réduction de 25 %.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits dans le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le 30 MAI 2007  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 1 JUIN 2007

